



2021 / 2022

Informations

« Je cultive la persévérance, je récolte la réussite! »



Pour les jeunes En cas de besoin...

Je suis heureux
Je serai instruit
Je serai actif
en santé

Organismes	Pourquoi?	Numéros
Tel-Jeunes	Ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures/7 jours. Service offert par des professionnels au téléphone, sur Internet et par texto afin de répondre aux questions des jeunes et de les aider dans les situations difficiles.	1 800 263-2266 Texto : 514 600-1002
Jparle (français seulement)	Site destiné à informer et aider les adolescents et les parents à mieux communiquer pour connaître et comprendre l'autre.	www.jparle.com
Jeunesse, J'écoute	Service de consultation et de référence offert aux jeunes, accessible jour et nuit par téléphone et par Internet. Gratuit et anonyme. Les professionnels fournissent un soutien immédiat et chaleureux aux jeunes.	1 800 668-6868
Allô Prof (français seulement)	Services en éducation gratuits, confidentiels et accessibles à tous les élèves québécois des niveaux primaire et secondaire du lundi au jeudi de 17 h à 20 h.	514 527-3726 1 888 776-4455
Gai écoute	Centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Services d'écoute téléphonique offerts gratuitement, 7 jours sur 7, de 8 h à 23 h.	514 866-0103 1 888 505-1010
Éducation Coup-de-fil	Service anonyme et gratuit de consultation professionnelle par téléphone. Objectif de prévention, de soutien et de mieux-être des familles. Aide à comprendre et à résoudre les difficultés liées à l'éducation et aux relations entre parents et enfants dans la vie quotidienne.	514 525-2573 1 866 329-4223
Alateen	Service offrant de la force et de l'espoir aux amis et aux familles des buveurs à problèmes.	514 866-9803
Jeu : aide et référence	Écoute et renseignements pertinents offerts afin d'aider à briser la dépendance aux jeux de hasard et d'argent.	1 800 461-0140
ANEB Québec	Organisme dont la mission est d'assister les personnes affectées directement ou indirectement par un trouble du comportement alimentaire.	514 630-0907 1 800 630-0907



Aux parents En cas de besoin...

Je suis heureux
Je serai instruit
Je serai actif
en santé

Organismes	Pourquoi?	Numéros
Tel-Aide	Ouvert à toute personne qui ressent le besoin de se confier, de parler de ses problèmes ou qui pense au suicide.	514 935-1101
Suicide Action Montréal	Intervention téléphonique en prévention du suicide.	1 866 APPELLE (1 866 277-3553)
Éducation Coup-de-fil	Service anonyme et gratuit de consultation professionnelle par téléphone. Objectif de prévention, de soutien et de mieux-être des familles. Aide à comprendre et à résoudre les difficultés liées à l'éducation et aux relations entre parents et enfants dans la vie quotidienne.	514 525-2573 1 866 329-4223
Ligne parents	Service spécialisé dans les relations parents-enfants et la prévention de la violence. Répond aux questions sur l'éducation et le développement des enfants. Spécialisé dans la gestion de crise parents-enfants. Fournit une écoute active des besoins et des réalités des parents.	1 800 361-5085
Al-Anon	Service offrant de la force et de l'espoir aux amis et aux familles des buveurs à problèmes.	514 866-9803
Jeu : aide et référence	Écoute et renseignements pertinents offerts afin d'aider à briser la dépendance aux jeux de hasard et d'argent.	1 800 461-0140
S.O.S. Violence conjugale	Organisme recevant les appels de détresse des femmes victimes de violence conjugale. La confidentialité de chacun des appels est entièrement assurée.	1 800 363-9010
Jparle (français seulement)	Site destiné à informer et aider les adolescents et les parents à mieux communiquer pour connaître et comprendre l'autre.	www.jparle.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous pouvez également consulter le site Internet de l'école au <http://st-patrice.cssdgs.gouv.qc.ca>



1. Horaire de l'école

Avant-midi		Après-midi	
6 h 45	Ouverture du service de garde	12 h 40	Arrivée des élèves sur la cour
7 h 55	Arrivée des autobus et des élèves sur la cour	12 h 42	Entrée des élèves
8 h	Entrée des élèves	12 h 45	Début du 4^e cours
8 h 03	Début du 1^{er} cours	13 h 47	Récréation 2 (15 minutes)
9 h 03	Début du 2^e cours	14 h 05	Début du 5^e cours
10 h 06	Récréation 1 (15 minutes)	15 h 05	Fin des cours
10 h 24	Début du 3^e cours	15 h 07	Départ des élèves
11 h 27	Dîner (75 minutes)	15 h 10	Départ des autobus
		17 h 45	Fermeture du service de garde

2. Déplacements hors du terrain de l'école

Dans le cadre des activités organisées par l'école, il est possible que les élèves se rendent sur les terrains de loisirs adjacents aux terrains de l'école (tennis, soccer, patinoire, terrain de balle, « butte », etc.). Il est également possible que les élèves visitent à pied des endroits situés dans un périmètre de deux (2) kilomètres de l'école (centre communautaire, bibliothèque, église, bureau de poste, caserne de pompiers, etc.).

Prenez note qu'une autorisation écrite des parents ne sera pas nécessairement demandée lors de ces sorties de proximité. Cependant, les élèves seront en tout temps sous la supervision d'un adulte.

3. Objets interdits à l'école



Il est interdit d'avoir en sa possession ou d'utiliser, en classe ou à l'école, les jeux de la maison, les planches à roulettes, les trottinettes, les patins à roues alignées, les superballes, les objets de valeur, tout objet dangereux et tout appareil électronique de quelques natures qu'il soit, notamment : cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, jeux électroniques, baladeurs, etc. En cas de manquement, la direction de l'école pourra confisquer l'objet ou l'appareil, et ce, pour une durée jugée appropriée selon les circonstances.

De plus, la direction de l'école pourra imposer toute autre sanction prévue au présent code de vie.

Bien entendu, l'utilisation d'appareils électroniques restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par l'enseignant, le service de garde ou la direction de l'école.

4. Objets perdus ou volés

- ♣ Les vêtements ou objets perdus sont déposés dans une boîte à la cafétéria de l'école. Le meilleur moyen d'éviter les pertes est de bien identifier les vêtements et les articles scolaires au nom de l'enfant. En février et en juin, les objets non réclamés sont donnés à des œuvres de bienfaisance.
- ♣ Les objets de valeur retrouvés (lunettes, bijoux, montres) sont remis au secrétariat.
- ♣ Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.



5. Règles de la cafétéria et Service de traiteur

La période du dîner est un **moment de pause**. Elle se doit donc d'être vécue comme un moment privilégié où **tout un chacun a le droit de dîner** :



- dans le calme,
- dans un environnement sécuritaire et propre,
- en ayant la possibilité de se détendre,
- dans un environnement et une atmosphère agréable.

Les élèves n'ont pas accès à un micro-ondes. Ils doivent donc avoir un lunch froid ou un lunch chaud dans un thermos. Vous avez aussi la possibilité de commander des repas chez le traiteur le Petit Potager du lundi au jeudi. La procédure complète pour commander se trouve sur notre site internet au <https://st-patrice.cssdgs.gouv.qc.ca/parents/cafeteria/>.

6. Communication



- ♣ Les parents qui désirent rencontrer un intervenant de l'école doivent prendre rendez-vous. Ils peuvent également transmettre une note écrite ou laisser un message téléphonique à la personne concernée au secrétariat de l'école en indiquant le motif de l'appel. L'intervenant communiquera avec eux dès que possible.
- ♣ L'agenda scolaire est obligatoire chaque jour pour les élèves du 2e et 3e cycle. Il sert de moyen de communication entre l'école et la maison. Votre enfant est responsable de le garder propre et intact.
- ♣ En tout temps, l'école peut avoir à communiquer avec les parents pour une urgence. **Il est important de communiquer au secrétariat tout changement de numéro de téléphone, d'adresse, d'adresse courriel ou de personne à contacter.**

7. Arrivée et départ

- ♣ Les élèves marcheurs se présentent sur la cour à compter de 7 h 55. **Avant 7 h 55, aucune surveillance n'est assurée.** Les dineurs à la maison doivent être de retour à l'école à compter de 12 h 40 seulement.
- ♣ La cour d'école est réservée aux élèves et au personnel.
- ♣ **Le stationnement de l'école est réservé au personnel de 7 h 45 à 8 h et de 15 h à 15 h 15.** Entre 7 h 45 et 8 h, tous les parents qui reconduiront leur enfant en voiture à l'école, incluant ceux fréquentant le service de garde, devront :
 - ☞ se stationner dans le stationnement du centre communautaire et **veiller à ce que leur enfant utilise le corridor scolaire** qui longe le terrain de tennis; ou
 - ☞ se stationner sur la rue St-Patrice et veiller à ce que leur enfant traverse sécuritairement le passage pour piétons et **utilise le corridor scolaire du stationnement.**
- ♣ Les cours débutent à 8 h 03. **Votre enfant doit donc être en classe à 8 h 03.** Afin qu'il soit à l'heure, veuillez le déposer au débarcadère dans le stationnement du centre communautaire au plus tard à 7 h 55.
- ♣ Après 8 h le matin et 12 h 43 l'après-midi, l'élève en retard doit utiliser l'entrée principale (**celle identifiée ADMINISTRATION**) et **se présenter au secrétariat pour signifier son retard.**
- ♣ Lorsqu'un élève est sous la responsabilité de l'école, il demeure sur place. Aucune sortie n'est permise, seul ou avec des amis, à moins que les parents désignent un adulte qui en prendra la responsabilité. **Un billet écrit par les parents est alors requis.**
- ♣ Lorsqu'il est prévu que votre enfant ne prenne pas l'autobus en fin de journée, comme il le fait habituellement, vous devez en informer le titulaire à l'avance par une note écrite. À la fin des classes, votre enfant ira vous retrouver **dans le stationnement du centre communautaire.**



- ♣ En fin de journée, nous devons procéder au décompte des élèves fréquentant le service de garde. En conséquence, **aucun départ du service de garde n'est permis avant 15 h 15.**
- ♣ L'école fait un contrôle de l'assiduité scolaire de chaque élève.
- ♣ Si une absence est prévue, les parents avisent le titulaire de l'enfant en indiquant le motif et la durée de l'absence. Ils avisent également le secrétariat de l'école. Un message peut être laissé en tout temps sur la boîte vocale de l'école au **514 380-8899, poste 4751** ou par courriel au stpatrice@csdgs.qc.ca. Si l'école n'est pas avisée, il s'agit d'une absence non motivée.
- ♣ Dès leur arrivée, les parents doivent obligatoirement se présenter au secrétariat. S'ils doivent circuler dans l'école, ils devront remplir le registre des allées et venues, porter une épinglette « visiteur » ou « bénévole » et respecter la procédure.
- ♣ **La présence de votre enfant est requise tout au long de l'année.** Si toutefois celui-ci devait s'absenter, il est de sa responsabilité de reprendre les notions vues en son absence et d'assister aux récupérations. **L'enseignante ne préparera aucun travail supplémentaire.** En informant l'école à l'avance de l'absence prolongée de votre enfant, il pourrait être placé seul pour certains travaux afin que son absence ne pénalise pas ses coéquipiers. L'absence à certaines évaluations de fin d'étape, par exemple, pourrait avoir une incidence sur ses résultats scolaires.

8. Fermeture de l'école

Lorsqu'une fermeture est annoncée en cas d'intempéries, un message est affiché sur la page d'accueil du site Web de l'école ainsi que sur le compte Facebook et le site web du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, sous la rubrique « Actualités ».

L'information est également diffusée dans les médias.

Par ailleurs, si vous appelez au CSSDGS, il y aura un message enregistré qui confirmera la fermeture des bureaux et des établissements.

Il peut cependant survenir **un imprévu qui nous oblige à fermer l'école** (problème de chauffage, plomberie, panne d'électricité ou autres). Nous vous demandons donc de toujours prévoir un endroit sûr pour votre enfant afin de faire face à cette éventualité. En ce sens, nous **devons** pouvoir vous joindre **en tout temps.**

En cas d'évacuation d'urgence, le premier lieu de rassemblement des élèves sera le centre communautaire de Sherrington, et si la situation exige une évacuation plus éloignée, le deuxième lieu de rassemblement sera l'école La Magdeleine à La Prairie.



9. Santé



- ♣ Un enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison. Lorsqu'un enfant manifeste des symptômes de maladie sur les lieux de l'école, un appel est fait à la maison ou au numéro d'urgence pour qu'on vienne le chercher.
- ♣ **Le personnel de l'école ne peut administrer de médicament à un enfant, à moins qu'il ne soit prescrit par un médecin. Le parent doit alors remplir un formulaire d'autorisation précisant le nom du médicament, le moment de la prise et la dose.**
- ♣ En cas d'accident, le personnel de l'école évalue la situation et appelle le 911 au besoin tout en veillant à ce que les parents soient prévenus dans les plus brefs délais. Plusieurs membres du personnel ont reçu une formation en premiers soins. Nous encourageons les parents à se prémunir d'une assurance accident pour les enfants, car le Centre de services scolaire rappelle aux parents qu'elle ne paie pas les coûts de transport en ambulance en cas d'accident à l'école.
- ♣ Les **poux de tête** peuvent, à l'occasion, faire leur apparition parmi un groupe d'élèves donné. Les parents de l'enfant concerné sont aussitôt prévenus et des indications de traitements appropriés sont fournies.

ALLERGIES

Comme vous le savez, chaque année, il y a des élèves qui sont allergiques à un des éléments des différents groupes alimentaires comme les noix, les arachides, les poissons, les œufs et autres aliments. La réaction allergique est souvent très sévère et peut entraîner un choc anaphylactique (exemple : arrêt respiratoire ou cardiaque).

Nous demandons donc aux parents qui ont des enfants allergiques de bien leur rappeler les comportements sécuritaires à avoir au quotidien.

Aussi, nous demandons aux autres parents de bien informer les enfants à ce sujet et leur rappeler :

- de ne pas échanger ou partager de collations, de nourriture ou de boissons,
- de ne pas échanger ou partager d'ustensiles ou de contenants,
- de se laver les mains avant et après les repas.

COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Le MEES a élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales qui expose les mesures minimales qui doivent être prises lors de la survenance d'un événement.

Lors d'un impact qui aurait pu causer une commotion cérébrale, l'école doit retirer immédiatement l'élève de son activité. L'absence de signes ou de symptômes n'est pas toujours un indice fiable, car les manifestations d'une commotion cérébrale peuvent survenir jusqu'à 48 heures après l'impact. En présence de signaux d'alerte, l'école assurera le transport de l'élève pour une évaluation médicale immédiate à l'urgence. Dans tous les cas, même en l'absence de signaux d'alerte, l'école doit s'assurer que les parents sont informés de la situation le plus rapidement possible et du fait qu'une période de repos doit être observée. Une fiche de suivi sera remise aux parents afin de les informer de l'incident et les renseigner sur la démarche à suivre.

Que l'incident survienne à l'école ou non, il est de la responsabilité des parents de faire les démarches nécessaires pour obtenir les soins appropriés pour leur enfant et d'informer l'école de l'état de santé de leur enfant et des restrictions, s'il y a lieu, quant à sa participation aux différentes activités intellectuelles, physiques ou sportives.



10. Code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications

Il existe un code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications au centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. Vous pouvez le consulter à l'article 7 de la Politique sur l'utilisation des technologies de l'information sur le site web du centre de services scolaire au https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/technologies_de_linformation_-_version_de_la_politique_90-01_en_date_du_15_fevrier_2012.pdf.

Voici ci-dessous une vulgarisation de ce code de conduite plus adaptée à votre enfant.

Code de conduite sur l'utilisation des TIC - Primaire 3^e cycle

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- J'évite :
 - Le harcèlement sous toutes ses formes ;
 - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques ;
 - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc.
- Je prends soin du matériel que j'utilise :
 - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ;
 - Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d'autrui ;
 - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par le centre de services scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels et des photos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.



Code de conduite sur l'utilisation des TIC - Primaire, 1^{er} et 2^e cycles

- J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.
- Je n'intimide pas les amis, je suis respectueux.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par le centre de services scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Pour mettre ma **photo** ou celle d'un ami, je dois demander à mes parents ou aux parents de l'ami.
- Si je mets la photo d'un adulte, je lui demande son autorisation.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.



LA NÉTIQUETTE SUR FACEBOOK ÉCOLE SAINT-PATRICE

Notre école a sa page Facebook 😊. Seuls les parents des élèves peuvent faire partie du groupe Facebook de l'école. Afin que tous puissent s'y sentir à l'aise et que les conversations demeurent respectueuses, voici les « **Règles de netiquette** » qui s'appliquent à notre groupe.

1. Restez respectueux en tout temps dans vos propos;
2. Les propos dénigrants, haineux, harcelants ou qui promeuvent le harcèlement d'une personne, les propos incitant à poser des gestes illégaux, les propos et/ou images diffamatoires, obscènes, injurieux ou abusifs ne seront pas tolérés;
3. Les propos désignant par leur nom, leur adresse ou donnant tout autre détail pouvant causer préjudice à un élève, un employé de l'école ou à un parent ne seront pas tolérés ;
4. Les commentaires contenant des injures, blasphèmes ou jurons, ainsi que les commentaires écrits complètement en majuscule (équivalent internet de crier) ne seront pas tolérés;
5. La publicité, peu importe sa forme, sera automatiquement effacée ;
6. L'école Saint-Patrice se réserve le droit de supprimer les commentaires ou publications ne respectant pas ces règles et leur auteur pourrait se voir banni du groupe, et ce, sans préavis et à l'entière discrétion de l'école Saint-Patrice;
7. Il est interdit de copier et réutiliser les photos et vidéos publiées sur le groupe pour votre usage personnel;
8. L'école Saint-Patrice se réserve le droit de modifier ces règles en tout temps, sans préavis et à son entière discrétion.

Merci de nous suivre, amusez-vous !

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Année scolaire 2021-2022

École Saint-Patrice

Prénom et nom de l'élève : _____

Engagement de l'élève

Je suis le premier, la première, responsable de mes faits et gestes. Les adultes qui m'entourent ont la responsabilité de m'aider à utiliser les bons comportements et à reconnaître qu'il existe des conséquences aux gestes que je pose envers moi et les autres.

En signant, je signifie que j'ai pris connaissance du code de vie de l'école Saint-Patrice et que je m'engage à en respecter les règles.

Signature de l'élève : _____

Collaboration-école / famille

Je m'engage à collaborer avec l'équipe-école pour favoriser un milieu sain et sécuritaire en tout respect des règles et conséquences établies par le personnel et approuvées par le conseil d'établissement de l'école Saint-Patrice.

En signant, je signifie que j'ai pris connaissance du code de vie de l'école Saint-Patrice et que je m'engage à aider mon enfant à respecter les règles.

Signature des parents : _____



Formulaire d'engagement à respecter le Code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications du CSSDGS et les règles de Nétiquette de la page Facebook de l'école

Je soussigné déclare avoir lu et compris le code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries mentionné sur les pages précédentes et m'engage à m'y conformer en tout temps. Je m'engage aussi à respecter les règles de Nétiquette de la page Facebook de l'école.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent ou tuteur : _____

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ PRIMAIRE – ANNÉE 2021-2022

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

**Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.
Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

Nombre d'avis « mineur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Physique Verbal Lance objet(s) Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	
1	5 jours
2 et plus	À déterminer

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire. Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____
Élève

Signature : _____
Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet du CSSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@csdgs.qc.ca.